Association des propriétaires des Villas de l'Anse

Communiqué #2020-07(2020-05-30)

Ouverture des piscines

Suite à la récente décision gouvernementale, veuillez noter l'ouverture de nos piscines selon l'échéancier suivant :

Piscine 1 : à compter du dimanche 31 mai.
Piscine 2 : à compter du mercredi 3 juin (en attente d'une réparation technique).

Notez que les piscines sont à votre disposition, mais que l'APVA n'assure aucun service de surveillance.

Quoiqu'un service d'entretien régulier est prévu, l'APVA ne peut vous assurer du nettoyage des infrastructures à tout instant. Il vous appartient donc de nettoyer les infrastructures avant et après chaque utilisation.

Il est de votre responsabilité de respecter les règles d'hygiène gouvernementales notamment :

1. N'accédez pas à l'enceinte de la piscine si vous présentez des symptômes du coronavirus
2. Chaque utilisateur doit prendre une douche avant la baignade.
3. Gardez une distance de 2 mètres en tout temps avec les autres personnes présentes.
4. Apportez avec vous un désinfectant pour les mains.
5. Nettoyez avec un désinfectant le mobilier utilisé avant et après son utilisation.
6. Lors de l'utilisation de la salle de bain, assurez-vous de désinfecter les équipements et endroits touchés avant et après chaque utilisation.

Le conseil d'administration de l'APVA